



REGLEMENT INTERIEUR

Maison des Jeunes et de la Culture de la Buisse

Gestionnaire :

Maison des Jeunes et de la Culture de La Buisse (MJC)

378 rue des écoles

38500 LA BUISSE

Tel : 04.76.06.10.40

Courriel : mjc-labuisse@orange.fr

Site internet : www.mjc-labuisse.com

L'association est assurée auprès de la MAIF. N° de sociétaire : 2379377k

L'association propose :

- Des activités annuelles tous publics
- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 17 ans (Mercredis - Vacances scolaires - Vendredis - Samedis)
- Des séjours avec hébergement (camps) pour les jeunes de 6 à 17 ans
- Des stages tous publics
- Des temps forts en fonction de l'implication des adhérents et des partenaires : Fête du village, Festival, soirées jeux...

Les Accueils de Loisirs ENFANTS / ADOS & PREADOS : Voir le règlement spécifique ACCUEILS DE LOISIRS.

Les activités annuelles de la MJC :

- Des activités variées : sportives, manuelles, de détente, culturelles, créatives... sont proposées tout au long de l'année pour tous les publics (enfants, jeunes, adultes, séniors...)
- **Pour toutes les activités physiques, les personnes doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur aptitude à la pratique de l'activité** à laquelle ils se sont inscrits.
- Les séances ont lieu sur 30 semaines hors vacances scolaires (sauf pour la sophrologie 20 séances, l'harmonica 15 séances d'1h et la robotique 10 séances de 2h).
- Pour participer aux activités de la MJC, il faut être adhérent à l'association de la MJC et avoir rempli le dossier d'inscription en ligne (cf modalités d'inscription sur le site internet).
- Un essai gratuit est possible lors de la 1^{ère} séance à condition de s'être inscrit à l'activité. Si l'essai n'est pas concluant, prévenir la MJC avant fin septembre pour annuler l'inscription. Aucun frais ne sera demandé.
- Durant les activités proposées aux enfants, les enfants sont sous la responsabilité de l'intervenant.
- Les activités périscolaires qui ont lieu à 16h20 après l'école sont ouvertes uniquement aux enfants scolarisés à La Buisse. Les enfants seront récupérés à l'école de La Buisse par l'intervenant de la MJC. Les parents devront récupérer leur enfant à la fin de la séance sur le lieu de l'activité. Les familles devront remplir l'autorisation parentale périscolaire. Durant le trajet, les enfants sont sous la responsabilité de l'intervenant qui les emmène.
- Pour les activités enfants qui ont lieu à 17h après l'école, les enfants peuvent être récupérés à l'école par l'intervenant si les parents en font la demande. Les parents récupéreront alors l'enfant à la fin de l'activité à 18h sur le lieu de l'activité. Pour mettre en place ce service, les parents devront remplir l'autorisation parentale périscolaire.
- Pour les activités enfants proposées par la MJC les mercredis, les enfants pourront être accompagnés et repris sur leurs lieux d'activités par les animateurs s'ils sont inscrits à l'accueil de loisirs sauf pour les activités commençant ou terminant à 17h45.

Modalités d'inscriptions aux activités de la MJC :

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le portail familles mjc à cette adresse :

<https://labuisse.portailmjc.fr/family>

Pour les enfants, il faudra joindre :

- L'Autorisation parentale pour les activités périscolaires (obligatoire pour la récupération des enfants à l'école)
- La copie du Carnet de vaccination à jour pour les mineurs uniquement
- L'Attestation de la CAF avec le Quotient Familial de l'année en cours (sinon tarif maximum appliqué)

Horaires des permanences administratives : Elles ont lieu dans les bureaux, entrée par le portillon Maison des associations
Les lundis et mercredis **de 16h à 18h30**

Horaires des permanences téléphoniques : les lundis de 9h à 12h

Périodes d'inscriptions 2023/2024 :

- Dès le mois de juillet 2023 pour les **adhérents** qui renouvelleront leur activité, leur place leur sera réservée jusqu'au 25 août 2023. S'ils souhaitent s'inscrire à une nouvelle activité, ils pourront s'inscrire à partir du 28 août 2023 et seront prioritaires sur les nouveaux adhérents jusqu'au 1^{er} septembre 2023.
- Le jour du Forum des Associations de La Buisse le 2 septembre 2023 pour les **nouveaux adhérents**

Paiement :

Toute inscription ne sera définitive qu'après paiement.

Possibilité de paiement en 3 fois (fournir 3 chèques qui seront encaissés de manière échelonnée) ou 9 fois pour la musique.

Les chèques seront encaissés entre le 1^{er} et 15 novembre (pour le 1^{er}), janvier (pour le 2^{ème}) et mars (pour le 3^{ème}).

La MJC accepte les paiements par paiements en ligne par CB, chèques, chèques vacances, carte Tattoo, ainsi que les coupons sport pour les activités sportives uniquement.

Pour les inscriptions en cours d'année, une proratisation au nombre de séances restantes sera effectuée.

En cas d'annulation :

Du fait de l'adhérent : Remboursement uniquement pour les cours collectifs sous présentation d'un certificat médical de contre indication pour un arrêt médical définitif allant jusqu'à la fin de la saison ou en cas de déménagement. Le remboursement se fera sur un trimestre non entamé (tout trimestre entamé sera dû). Les cours individuels (tels que la musique) ne pourront pas être remboursés après la séance d'essais.

Du fait de la MJC : Remboursement des séances non effectuées.

Vie pratique :

- Prévoir une tenue adaptée à l'activité.
- Les enfants ne doivent pas être atteints de fièvre ou avoir une maladie pouvant nuire à la santé de leurs camarades et des intervenants.
- Les adhérents devront être respectueux des autres, du matériel, des horaires, du protocole sanitaire en vigueur et ne pas venir sous l'emprise d'alcool ou de substances médicamenteuses ou illicites. Tout comportement irrespectueux ou dangereux pourra engendrer une suspension ponctuelle immédiate de l'activité. Cette décision sera prise par l'intervenant le jour même puis validée en Conseil d'Administration. Dans le cas d'une récurrence, le Conseil d'Administration statuera sur une exclusion définitive sans remboursement de l'activité.
- Toute personne non inscrite à l'activité ne pourra pas venir assister aux cours même exceptionnellement. De même que les enfants ne peuvent pas accompagner les parents à leur activité.
- Droit à l'image : des photos peuvent être réalisées lors des activités diverses. Elles pourront être publiées sur le site ou sur les supports de communication si vous donnez votre accord sur la fiche d'inscription.

Le personnel de la MJC :

La directrice de la MJC (poste mis à disposition par la Mairie de La Buisse) met en œuvre les orientations validées par le conseil d'administration et respecte le contrat d'objectifs signé avec la mairie.

Une secrétaire comptable s'occupe de la partie administrative (inscriptions, facturation aux familles, comptabilité...)

Une directrice de l'accueil de loisirs enfants et une responsable jeunesse rédigent les projets pédagogiques et mettent en place les programmes d'animations avec les équipes d'animateurs et les partenaires.

Les activités annuelles sont encadrées par des intervenants professionnels (Brevetés d'État pour les activités sportives), salariés, mis à disposition, autoentrepreneurs ou bénévoles. Ils sont garants du respect du règlement intérieur de la MJC durant leurs séances.

Le Conseil d'administration et Assemblée Générale :

Les orientations et les projets de la structure sont validés par les membres bénévoles du conseil d'administration qui ont été élus lors de l'Assemblée Générale. Le CA se réunit 10 fois par an environ.

Les groupes « projets » ou « commissions » :

Tous les adhérents peuvent participer à ces groupes pour donner leur avis, leurs propositions, leurs compétences et leur aide... de manière ponctuelle ou de façon plus pérenne, sur différents thèmes. Les adhérents peuvent cocher le projet qui les intéresse lors de leur inscription. Ils recevront alors les invitations aux temps d'échanges pour construire et faire avancer le projet en question.

Tarifs : (voir Annexe ci-dessous)

L'adhésion annuelle à l'association MJC est obligatoire, elle vous permet de participer à la vie de l'association. Son coût est de 14€/pers ou 22€/famille pour les Buisards (17€ et 27€ pour les extérieurs) ou de 5€ pour les membres sympathisants qui ne pratiquent pas d'activité à la MJC et qui souhaitent s'investir dans les projets. L'adhésion court du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Les tarifs sont dégressifs en fonction des ressources de la famille pour les activités enfants et pour la musique.

L'attestation de quotient familial est demandée au moment de l'inscription pour la saison en cours. Le tarif max est appliqué si l'attestation caf n'est pas fournie.

Une réduction de 20% est accordée :

- Pour les familles qui pratiquent 4 activités annuelles minimum (personnes de la même famille habitant sous le même toit). La réduction s'applique au montant total des activités annuelles hors musique et hors adhésion.
- Aux salariés, aux intervenants bénévoles et aux membres du CA de la MJC qui le demandent (et les membres de leurs familles habitant sous le même toit). La réduction s'applique au montant total des activités de la MJC hors adhésion.

Aides CCAS pour les familles de La Buisse avec un QF inférieur à 915€ pour une activité annuelle : Déduction de 15€ pour une adhésion familiale (avec enfant de -12ans) et 8€ pour une adhésion individuelle enfant -12ans.

Une gratuité est appliquée aux enfants qui assistent aux cours dispensés de manière bénévole par leur parent.

TARIFS SAISON 2022/2023 :

	QF<461	460<QF<621	620<QF<916	915<QF<1221	1220<QF<1501	1500 < QF < 1801	QF >1800€
Atelier créatif	162 €/an	167 €/an	173 €/an	179 €/an	185 €/an	194 €/an	205 €/an
Cirque	110 €/an	127 €/an	148 €/an	169 €/an	185 €/an	199 €/an	220 €/an
Couture adultes : Atelier couture et créations	205 €/an (225€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
Couture enfants	162 €/an	167 €/an	173 €/an	179 €/an	185 €/an	194 €/an	205 €/an
Danse (Eveil Corporel)	130 €/an	140 €/an	151 €/an	162 €/an	173 €/an	184 €/an	195 €/an
Danse Modern jazz (enfants)	162 €/an	167 €/an	173 €/an	179 €/an	185 €/an	194 €/an	205 €/an
Danse Modern jazz (ados et adultes)	205 €/an (225€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
Dessin	130 €/an	140 €/an	151 €/an	162 €/an	173 €/an	184 €/an	195 €/an
Espagnol (adultes)	205 €/an (225€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
Gym enfants : baby gym, kid gym	130 €/an	140 €/an	151 €/an	162 €/an	173 €/an	184 €/an	195 €/an
Gym adultes : douce, tonique, stretch, circuit training, renfo, fit danse	150 €/an (pour 2 cours de gym par semaine 260€) (160€/an pour les extérieurs à La Buisse, 280€ pour 2 activités gym)						
Hip hop (1h)	110 €/an	115 €/an	121 €/an	127 €/an	138 €/an	149 €/an	160 €/an
Hip hop Break Dance Battle (1h30)	157 €/an	165 €/an	174 €/an	183 €/an	192 €/an	208 €/an	225 €/an
Marche Nordique	150 €/an (160€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
Musique : guitare, violon, violoncelle (cours individuel)	420€/an	430€/an	441 €/an	452 €/an	463 €/an	484 €/an	505 €/an
Musique : Harmonica (cours collectifs d'1h une semaine sur 2)	65€/an	70€/an	75 €/an	80 €/an	85 €/an	90 €/an	95 €/an
Pilates	195 €/an (215€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
Robotique (à partir de 10 ans) Consommable inclus	105 €/an	110 €/an	116 €/an	122 €/an	128 €/an	139 €/an	150 €/an
Sophrologie (adultes)	150 €/an (160€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
Théâtre d'impro	162 €/an	167 €/an	173 €/an	179 €/an	185 €/an	194 €/an	205 €/an
Trail enfants - Ecole d'athlétisme	130 €/an	140 €/an	151 €/an	162 €/an	173 €/an	184 €/an	195 €/an
Trail adultes	150 €/an (160€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
Yoga	205 €/an (225€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
Yoga détente pour personnes fragiles	180 €/an (200€/an pour les extérieurs à La Buisse)						

Le présent règlement a été adopté par les membres du Bureau de la MJC le 23/09/22
et applicable à partir du 23 septembre 2022
Il est affiché à l'entrée de la MJC de La Buisse.